

Votez pour la santé au travail !

À quand un positionnement clair des responsables politiques ? La FNATH part en campagne pour ouvrir les yeux des candidats.

Le handicap et la maladie ne doivent plus conduire à la précarisation et la paupérisation ! L'accès à la prévention et aux soins ne doivent pas être un luxe réservé à une élite ! La santé au travail et la protection des personnes accidentées de la vie nous concernent tous.

Pour mobiliser nos adhérents et le grand public sur toute question, la FNATH a réalisé trois petits films sous la forme d'une fausse interview de personnes politiques, confrontées à leur absence de réponse. Volontairement décalées, ces vidéos ont été largement vues et partagées sur notre [site Facebook](#).

N'hésitez pas à les visionner, à les « aimer » et à les faire connaître. La FNATH souhaite que les candidats à l'élection présidentielle seront plus clairs que sur ce vrai faux plateau ! [En savoir plus](#)



Revendications



6 mesures urgentes

Demandez le programme !

La FNATH demande aux candidats de prendre 6 mesures urgentes dès leur élection autour de trois thématiques : santé au travail, handicap et santé.

Accès aux droits



Mes-aides.gouv.fr

Allocations familiales, allocations logement, revenu de solidarité active...

Grâce au site mes-aides.gouv.fr, vous pouvez connaître les prestations sociales auxquelles vous pouvez avoir droit.

Vie de l'association



Suivez-nous sur twitter

Suivez-nous sur Twitter ! Twitter est un réseau social qui permet de suivre les actualités de notre association.

Il se caractérise par la longueur des messages diffusés, appelés « tweets » de 140 caractères au maximum !

- 1. La révision de la loi sur l'indemnisation des victimes du travail.
- 2. Une véritable politique concernant la pénibilité au travail.
- 3. Une forte revalorisation du pouvoir d'achat des personnes handicapées, invalides et accidentées.
- 4. La fin de la précarité pour les aidants familiaux.
- 5. La sauvegarde de notre système de santé solidaire et de qualité.
- 6. La levée des obstacles financiers d'accès aux soins.

[Pour en savoir plus](#)

Vous pourrez renseigner votre situation (familiale, logement, ressources...), et l'outil pourra lister les aides de l'État auxquelles il peut prétendre et leur montant estimatif.

La FNATH pourra vous accompagner pour accomplir les démarches nécessaires.

[En savoir plus](#)

Lorsque vous serez abonné(e) au compte [@FNATH](#) vous deviendrez un « follower ». Ainsi, tous les tweets de la FNATH apparaîtront lorsque vous serez identifié(e) sur Twitter.

Quand un tweet de la FNATH vous intéresse, partagez-le, en cliquant sur « Retweet ».

Dans vos publications, lorsque vous voudrez faire allusion à la FNATH, il vous suffira d'écrire «@FNATH» dans le contenu de votre tweet.

[Lien : site twitter FNATH](#)

Aux côtés des accidentés de la vie

Nos jurisprudences sur Facebook

Nous mettons régulièrement sur notre page Facebook les résultats obtenus par nos associations départementales devant les tribunaux afin d'améliorer les droits des personnes accidentées de la vie.

N'hésitez pas à vous connecter, à « aimer » et à partager, car cela contribue à mieux faire connaître notre association.

[Lien : vers Facebook](#)

Dernière minute

Revalorisation

Le montant de l'AAH va augmenter de 2,26 €, le 1er avril, ce qui porte la revalorisation depuis 2012 à 6,67 %. Il va donc passer de 808,46 € à 810,72 €. Mais c'est toujours plus que les rentes accidents du travail – maladies professionnelles. Le revenu de solidarité active (RSA), qui s'élève actuellement à 535 euros par mois pour une personne seule, augmentera, quant à lui en septembre...